



CONSEIL COMMUNAL IV

Compostelle - Le Bijou
Raba - Thouars



RÉUNION PUBLIQUE

COMPTÉ-RENDU
DU 1^{er} DECEMBRE 2021

CIRCULATION DES RUES QUARTIER RABA

(19 mars 1962, Marly, Peupliers, Calixte
Camelle, Bourgeois, Courrier).

Monsieur ERCHOUK, Président du Conseil Communal 4, Compostelle, Le Bijou, Raba, Thouars et Monsieur JESTIN, Adjoint au maire en charge de la voirie, du stationnement et de la circulation présentent et animent la réunion publique du jour.

Elle a pour but d'aborder et de tenter de traiter la circulation des rues du quartier Raba : rues 19 mars 1962, Marly, Peupliers, Calixte Camelle, Léon Bourgeois, Paul Louis Courrier.

En effet, celle-ci est de plus en plus importante et est devenue une source de nuisances pour les riverains.

Force est de constater que le quartier est devenu un itinéraire de « raccourci » pour éviter les grands axes et déboucher sur l'avenue de Thouars.

La réunion du jour est de, collectivement avec les habitants, établir un diagnostic partagé et de trouver des solutions pour supprimer ces parcours « d'évitement ».

Il est précisé que rien n'est figé et que la décision finale sera prise conjointement avec les habitants.

Toutefois, il faut être conscient du fait que chaque modification de sens de circulation aura des répercussions qu'il faut analyser ce soir pour bien appréhender l'ensemble de la situation.

A l'aide d'un plan du quartier projeté sur un écran, il est rappelé les différents objectifs recherchés pour modifier la situation actuelle :

- Traiter la question des entrées et sorties sur l'Avenue de Thouars par la mise en sens unique des rues perpendiculaires ;
- Limiter et empêcher la prise du raccourci entre le cours de la Libération et l'avenue de Thouars en passant par l'avenue Marly ;
- Limiter la prise des raccourcis des rues 19 mars 62 / Léon Bourgeois et 19mars 62 / Calixte Camelle ;
- Empêcher la prise du sens interdit de la rue du 19 mars 1962 ;
- Supprimer les problèmes de stationnement et de vitesse de la rue du 19 mars 1962.

Plusieurs contraintes dans la recherche de solutions sont à prendre en compte :

- Le débouché de la rue des peupliers sur l'avenue de Thouars est très dangereux en raison du manque de visibilité ;
- Le débouché de la rue Courrier sur l'avenue de Thouars est potentiellement dangereuse en raison de la sortie du collège Victor Louis ;
- La dangerosité du « tourne à gauche » de la sortie de la rue Camelle sur l'avenue de Thouars.

La méthode proposée aux riverains :

- L'échange et le débat en réunion publique ;
- L'analyse et l'étude des propositions à la suite de la réunion publique par les services de la Ville ;
- La distribution dans toutes les boîtes aux lettres des habitations des rues concernées de 2 ou 3 scénarios envisageables dans le courant du mois de janvier ;
- L'organisation d'une réunion publique au mois de février pour la présentation du schéma retenu par les riverains.

Pour lancer le débat, Monsieur JESTIN propose de passer en revue chaque rue du secteur l'une après l'autre. Il préconise dans un premier temps de mettre en sens unique 2 rues :

- La rue des peupliers dans le sens entrant depuis l'avenue de Thouars ;
- La rue Léon Bourgeois dans le sens sortant vers l'avenue de Thouars.

Il est bien précisé que la mise en sens unique a pour effet de favoriser la prise de vitesse.

Plusieurs solutions sont envisageables pour limiter la vitesse dans ce cas de figure :

- La mise en place d'une ou plusieurs chicanes, avec comme effet négatif la perte de places de stationnement ;
- L'installation d'un dos d'âne qui a pour effet d'entraîner des nuisances sonores pour les riverains ;
- La pose d'un stop en plein milieu de la rue.

L'assemblée préconise la mise en sens unique de la rue Courrier (sens à déterminer ultérieurement).

Pour la rue Calixte Camelle, 3 solutions de configuration sont proposées.

Après débat avec les personnes présentes à la réunion, l'option de sens unique de la place du 1^{er} mai vers la rue Bourgeois et de sens unique depuis l'avenue de Thouars vers la rue Bourgeois est envisagée.

Concernant la rue du 19 mars 1962, il est convenu avec les personnes présentes de poser des potelets tout le long des trottoirs pour éviter le stationnement sauvage. Cette implantation sera réalisée très prochainement. Par ailleurs, 3 solutions sont proposées : après débat, il n'y a pas de consensus sur l'un d'eux.

L'enjeu sur la place du 1^{er} mai est d'empêcher la prise de la rue du 19 mars 1962 en sens interdit. Deux solutions sont possibles, mais aucune d'entre-elles ne retient l'unanimité des participants.

Celles-ci seront mises à la concertation des riverains pour déterminer, en fonction de leurs retours, la solution qui sera réalisée.

Monsieur Jestin propose qu'un document de 4 pages synthétisant l'ensemble des points abordés ce soir, soit distribué dans les boîtes aux lettres du périmètre concerné.

Ainsi, chacun pourra faire les retours qu'il souhaite sur les propositions formulées.

Les choix retenus seront ensuite restitués dans les boîtes aux lettres de tout le quartier.

Si le choix est fait de la mise en sens unique des rues, cela entraînera la mise en zone 30 de l'ensemble du périmètre, et ce dès l'année 2022.

A titre préventif, la Police Municipale sera sensibilisée et contrôlera la vitesse des véhicules sur le périmètre.

Un radar pédagogique sera implanté dans le quartier (rue à déterminer) visant à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser, mais également permettra à la ville de disposer de données concrètes grâce aux relevés des vitesses.

La séance est levée à 20h45.

